



Championnat de France DAMES 2024 -COUPE GAVEAU

Golf Club de Lyon

12 au 13 juin 2024

REGLES LOCALES SPECIFIQUES

Ces règles annulent et remplacent toute autre règle locale du Golf Club de Lyon Parcours les Sangliers.

Elles complètent les Règles Locales Permanentes de la ffgolf.

Limites du parcours – Hors limites (Règle 18.1)

- Le Club House, la terrasse et le parking sont hors limites.
- **Trou n°5** sur la gauche et **Trou n°13** sur la droite : hors limites peu visibles du départ

Conditions anormales du parcours (Règle 16.1)

- **Sont des obstructions inamovibles :**
 - **Trou n°5** : la paroi en bois et matière synthétique du bunker.
Si la balle est dans le bunker et si cette paroi interfère avec la zone du stance ou du lie ou du swing intentionnel, un dégagement sans pénalité est autorisé selon la règle R16.1c et, **en option supplémentaire**, dans la dropping zone située dans le bunker ayant la dimension d'une longueur de club tout autour du piquet vert. La dropping zone est une zone de dégagement selon la règle R14.3.
 - **Trou 14** : les berlinoises ne sont pas dans la zone à pénalité jaune.
- **Sont terrains en réparation :**
 - Si la balle repose sur le green, les zones dénudées (terre apparente) se trouvant sur la ligne de jeu.
 - Les zones marquées en blanc par le comité en continu ou discontinu.
 - **Trou n°7** : La zone à gauche du fairway à hauteur des 135m (trou n°7) sont des conditions anormales du parcours (eau temporaire). Dégagement gratuit si la balle y repose ou s'il est sûr ou quasiment certain que ce soit le cas.
Comme option supplémentaire, dégagement gratuitement en droppant la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone ayant la dimension d'une longueur de club tout autour du piquet vert. La dropping zone est une zone de dégagement selon la Règle 14.3.

Partie intégrante

- Tous les chemins du parcours et leur continuité quel qu'en soit leur revêtement.
- Tous fossés et zones de ruissellement non marqués comme étant des zones à pénalité (lignes et/ou piquets) font partie de la Zone Générale.

Zones à pénalités (Règle 17)

- En l'absence de ligne la lisière de la zone à pénalité est définie par ses limites naturelles (là où le sol s'incline vers le bas pouvant contenir l'eau). Les piquets ne sont qu'indicatifs du statut de la zone à pénalité.
- **Trou 6** : la zone à pénalités située sur la gauche du trou s'étend à l'infini.

Conditions particulières du Stroke Play :

Temps de jeu :

Le comité de l'épreuve a établi un temps de jeu maximum de **4h45** à ne pas dépasser pour se rendre au recording. Les joueuses sont invitées à jouer selon les principes du « **prêt ? jouez !** » : enchaîner les putts, jouer avant d'aider une autre joueuse à chercher sa balle, driver la première si la joueuse qui a l'honneur n'est pas prête à jouer... Toutes actions qui, sans risques, permet de gagner un peu de temps.

Rappel :

En cas de doute quant à la procédure à suivre et en l'absence d'un arbitre, uniquement en stoke play, une joueuse peut jouer une seconde balle selon la règle R20.1c(3). Elle devra rapporter les faits au recording (comité). Si elle omet de le faire, elle sera disqualifiée.

Appel Arbitres : 06 09 43 57 31

Remplacez vos divots, ratissez les bunkers, relevez vos pitches. Merci et bonne partie !